

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2024-001

Assemblée publique d'information Projet de règlement n° 460-2023 - Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Suivant les dispositions des articles 125 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec (RLRQ, c. A-19.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique d'information se tiendra le mardi 30 janvier 2024, à compter de 19h00, à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf.

Lors de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement no 460-2023 Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet.

Le projet de règlement vise principalement à fixer un processus d'autorisation pour des projets de construction immobilier de minimaisons sur le territoire de la municipalité de Chute-aux-Outardes.

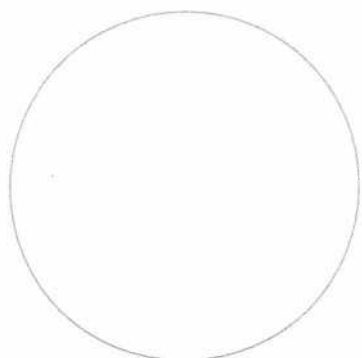
Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement au périmètre urbain de la municipalité.

Une illustration du périmètre urbain de la municipalité peut être consulter au bureau de la municipalité.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 22^e jour de janvier 2024.



Le directeur général et
Greffier -trésorier,

Rick Tanguay